



RÉGLEMENTATION À LA PLAGES

INTERDITS SUR LA PLAGES

(incluant l'aire de pique-nique gazonnée)

- Contenants de verre
- Abris de type chapiteau
- Gros barbecues de plus de 10 000 BTU
- Embarcations et surfs (sauf dans une zone identifiée)
- Installations dédiées aux activités sportives ou de loisirs
- Toutes formes d'attaches aux arbres et arbustes
- Musique
- Naturisme
- Nourrir les animaux
- Objets flottants dans la zone de baignade (sauf VFI)
- La pratique de la pêche

PERMIS

- Petits parasols ou abris de plage compacts
- Petits barbecues portatifs sur l'aire gazonnée seulement
 - Propane: Maximum 70 X 40 X 40 cm (largeur/profondeur/hauteur)
 - Charbon (briquettes): Maximum 56 X 36 X 10 cm (largeur/profondeur/hauteur)

CONSIGNES GÉNÉRALES

- Les utilisateurs de la plage doivent se conformer aux directives des sauveteurs et des employés du parc.
- Les matières recyclables, les déchets, les cendres chaudes et les bonbonnes de propane doivent être disposés dans les contenants prévus à cette fin.
- Ne pas déplacer les tables à pique-nique dans les sous-bois. Les tables doivent demeurer sur l'aire gazonnée.
- Préservons la nature – ***Nous sommes dans un parc national!***